

ALPES MARITIMES



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

N° 72 du 21 décembre 2015

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES MARITIMES**

N° 72 du 21 décembre 2015

SOMMAIRE

	pages
<u>Délibérations prises par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes</u>	
Séance du conseil d'administration du 7 décembre 2015	3
<u>Arrêtés</u>	
<i>Ressources humaines</i>	
Arrêté SDIS n°15-6769 portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels	6
Arrêté SDIS n°15-7176 portant annulation de l'arrêté SDIS n°12-2568 en date du 27 avril 2012 et établissement du tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2012	8
<i>Formation</i>	
Arrêté SDIS n°15-7367 fixant la liste des agents manipulateurs de moyens élévateurs articulés bénéficiant d'une autorisation de conduite pour les échelles pivotantes combinées ou séquentielles du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes	10

Article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales : le dispositif des délibérations et des actes du président, qui ont un caractère réglementaire, sont publiés dans un recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours ayant une périodicité au moins semestrielle.

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes : www.sdis06.fr

Le contenu intégral des délibérations et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur demande au siège de l'établissement, 140, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Villeneuve-Loubet.

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2015**

15-57 Décision modificative n° 2 de 2015 - budget principal

Le conseil d'administration a approuvé la décision modificative n° 2 du budget principal de 2015, d'un montant total de 569 049,15 € soit 409 460 € en section de fonctionnement et 159 589,15 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

15-58 Décision modificative n° 2 de 2015 - budget annexe relatif aux cantines

Le conseil d'administration a approuvé la décision modificative n° 2 de 2015 du budget annexe relatif aux cantines, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

15-59 Projet de budget primitif 2016 - budget principal

Le conseil d'administration a approuvé le budget primitif 2016 du budget principal d'un montant total de 155 417 000 €, soit 141 537 000 € en section de fonctionnement et 13 880 000 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

15-60 Projet de budget primitif 2016 - budget annexe relatif aux cantines

Le conseil d'administration a approuvé le budget annexe primitif 2016 relatif aux cantines d'un montant total de 933 607 €, soit 896 150 € en section de fonctionnement et 37 457 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

15-61 Ouverture de lignes de trésorerie

Le conseil d'administration a décidé de donner une suite favorable à l'ouverture des deux lignes de trésorerie suivantes dont les contrats auront une prise d'effet au plus tôt au 30 décembre 2015 pour les deux établissements :

Etablissements	CREDIT AGRICOLE	BANQUE POSTALE
Intitulé	Ligne de trésorerie utilisable par tirage	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
Montant	Maximum 6 000 000 €	Maximum 10 000 000 €

et a autorisé M. le président du conseil d'administration, à signer, au nom de l'établissement, tout document se rapportant à cette opération et à procéder, sans autres délibérations, aux demandes de versement de fonds dans la limite des montants maximaux prévus ainsi qu'aux remboursements des capitaux dus.

15-62 Marchés publics - Autorisation de signer les marchés

Le conseil d'administration a autorisé M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

* à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessous, le SDIS 06 en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :

- département des Alpes-Maritimes et SDIS des Alpes-Maritimes,
- groupement zonal Sud
- groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;

* à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;

* à prendre toutes décisions d'exécutions de ces marchés ou accord-cadre, dont les avenants techniques sans incidence financière ou ne dépassant pas 5% du montant initial, et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accord-cadre, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le CASDIS.

Fourniture de mobilier de bureau et prestations annexes pour le SDIS 06

Procédure : appel d'offres ouvert.

Minimum HT/période : 15 000 €

Maximum indicatif HT/période : 180 000 €

Groupement Fonctionnel « Technique »

**Fourniture de polos techniques manches courtes et col cheminée manches longues
pour les sapeurs-pompiers du SDIS 06**

Procédure : appel d'offres ouvert.

Minimum HT/période : 50 000 €

Maximum HT/période : Sans

Fourniture d'un Véhicule de Secours Routier Moyen (VSRM) à hauteur limitée

Procédure : appel d'offres ouvert.

Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules NISSAN

Procédure : appel d'offres ouvert.

Minimum HT/période : Sans

Maximum HT/période : Sans

Fourniture de pièces détachées d'origine pour poids lourds IVECO

Procédure : appel d'offres ouvert.

Minimum HT/période : Sans

Maximum HT/période : Sans



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 17 NOV. 2015

CABINET DU PREFET

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES

B. P. N° 99

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
ET ADMINISTRATION GENERALE

SERVICE DE LA GESTION
DES CARRIERES
SPP/PATS

AFFAIRE SUIVIE PAR : CHRISTIAN BAREYRE
ST.S/CB

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

et

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES,**

ARRETE SDIS N° 156769

Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement
au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompier professionnels

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative en application duquel il est précisé que le recours éventuel à l'encontre du présent arrêté doit être formulé dans un délai de deux mois, à compter de la date d'affichage, auprès de la juridiction administrative,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompier professionnels,

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompier professionnels,

VU l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompier professionnels de catégorie B en date du 22 octobre 2015,

ARRETENT

ARTICLE PREMIER :

Le tableau annuel d'avancement au grade de **lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels de 1^{ère} classe** est fixé comme suit pour l'année 2015 :

ORDRE	NOM PRENOM	AFFECTATION	DATE PROPOSEE
1	FILHOL THIERRY	GT SUD – ETAT MAJOR	01/01/2015
2	PIOLI JEAN-JACQUES	GT SUD – ETAT MAJOR	01/01/2015
3	TAISSEIRE PATRICK	GT SUD – ETAT MAJOR	01/01/2015
4	PICHENY FRANCOIS	GT OUEST – CANNES PASTOUR	01/01/2015
5	GOURIOU JEAN-NOEL	GT CENTRE - ANTIBES	01/01/2015
6	GUEUNIER CHRISTIAN	SSSM - TECHNOLIS	01/01/2015
7	CONTI PASCAL	GT OUEST - GRASSE	01/01/2015
8	MOULIN PATRICK	GT OUEST – ETAT MAJOR	01/01/2015

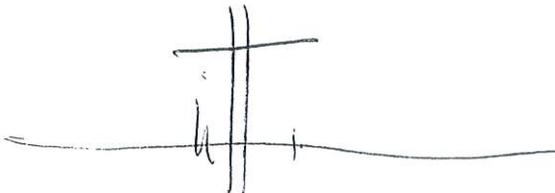
ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes**

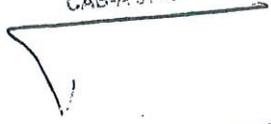


Eric CIOTTI

Président du Département des Alpes Maritimes
Président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et des secours
des Alpes Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
CAB-A 3710



François-Xavier LAUCH



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

CARRIERES/CB

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

ARRETE SDIS N°

957176

Portant annulation de l'arrêté SDIS n°12-2568 en date du 27 avril 2012
et établissement du tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels,
au titre de l'année 2012

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 90-851 du 25 septembre 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers,

VU le décret n° 98-298 du 20 avril 1998 modifiant certaines dispositions statutaires relatives aux sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS n°12-2568 en date du 27 avril 2012 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritime, portant établissement du tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2012,

CONSIDERANT :

que par décision en date du 12 mars 2015, le tribunal administratif de Nice a annulé l'arrêté SDIS n°12-2568 du 27 avril 2012 portant établissement du tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2012

que la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C s'est de nouveau réunie le 14 octobre 2015,

que la commission administrative paritaire a pu examiner les éléments d'appréciation littérale des candidats et propositions formulées par les supérieurs hiérarchiques dans le délai légal de 8 jours avant la date de sa réunion ,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels est fixé comme suit pour l'année 2012 :

NOM PRENOM	AFFECTATION 2012	DATE PROPOSEE
BILQUEZ JEAN-MARC	CSP CANNES PASTOUR	01/01/2012
BOUERI JEAN-CLAUDE	CIS VENCE	01/01/2012
BRISSI FREDERIC	GF PREVISION	01/01/2012
BRUNN STEPHAN	CSP NICE FODERE	01/01/2012
CAPONI BRUNO	CIS CAGNES	01/01/2012
CHAVANY MICKAEL	CIS ANTIBES	01/01/2012
CREUZENET FRANCK	CSP CANNES LA BOCCA	01/01/2012
DE ZALDIVAR DAVID	CIS ANTIBES	01/01/2012
D'HAUSSY XAVIER	CS NICE SAINT ISIDORE	01/01/2012
GIORDANENGO JEAN-LOUIS	CIS VENCE	01/01/2012
GRAZIANI ANDRE	CIS GRASSE	01/01/2012
GUERIN MATTHIEU	GF OPERATIONS	01/01/2012
JACQUEMOUD STEPHANE	CIS VENCE	01/01/2012
KARTNER ROGER	CIS VALLAURIS	01/01/2012
MILANO ALAIN	CTA CENTRE	01/01/2012
MOLINA FLORIAN	CS NICE SAINT ISIDORE	01/01/2012
MORAS DIDIER	CTA OUEST	01/01/2012
MULLER ERIC	CIS ANTIBES	01/01/2012
NEDEL FABRICE	CSP NICE BON VOYAGE	01/01/2012
PANNUTI SYLVIA	GF OPERATIONS	01/01/2012
QUARANTA PATRICE	APS CANNES PALAIS	01/01/2012
REVELLY NOEL	GT EST	01/01/2012
ROBLES EUGENE	APS CANNES PALAIS	01/01/2012
SAYERS FRANCK	CTA OUEST	01/01/2012
SOLE MATHIEU	CS NICE HANCY	01/01/2012
VIZZA EMMANUEL	CSP NICE BON VOYAGE	01/01/2012
LEVEQUE FABIEN	CIS MENTON	01/01/2012
VANDEBECQ FRANS	CIS ANTIBES	01/07/2012

ARTICLE 2 :

Cet arrêté annule et remplace les dispositions de l'arrêté SDIS n°12-2568 en date du 27 avril 2012 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant établissement du tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2012

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Villeneuve-Loubet, 01 DEC. 2015


Eric CIOTTI
Président du Département des Alpes Maritimes
Président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et des secours
des Alpes Maritimes



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**

Arrêté SDIS n° 157367

fixant la liste des agents manipulateurs de moyens élévateurs articulés bénéficiant d'une autorisation de conduite pour les échelles pivotantes combinées ou séquentielles du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Vu le code du travail ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire du 18 décembre 2007 relative à la formation des manipulateurs de moyens élévateurs articulés ;

Vu l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;

Sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes par intérim,

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"
140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. N°99 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex
Tél. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste des agents manipulateurs de moyens élévateurs articulés bénéficiant d'une autorisation de conduite des échelles pivotantes combinées ou séquentielles du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, les personnels dont les noms suivent :

VOIR TABLEAU CI-JOINT

Article 2 :

L'arrêté SDIS n° 15-3358 du 30 juin 2015 est abrogé.

Article 3 :

M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Villeneuve-Loubet, le

15 DEC. 2015

*Pour le président et par délégation,
Le directeur départemental des services
d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes
par intérim,*



Colonel Alain JARDINET





**AUTORISATION DE CONDUITE
des Moyens Elévateurs Articulés du SDIS des Alpes-Maritimes**

Liste des Conducteurs Echeliers et/ou Opérateurs en nacelle validés par Echelle Pivote Combinée ou Séquentielle

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					
					Groupes A B274	Groupes B B152	Groupes C B413 - B569 B614	Groupes D 6259 - B692 B729	Groupes E B770 - B840 B970-C038 -C145	Groupes F C304 - C346
AMSTUTZ	DENIS	7793	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
AYMAR	OLIVIER	8674	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
BATAILLE	MAXIME	11750	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
BATUT	FREDERIC	8931	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
BONNOME	LAURENT	7797	SUD	BON VOYAGE	X	X	X	X	X	X
CARBONE	JEAN-PAUL	7652	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
CHATELAIN	HUGO	6343	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
DEPO	GUILLAUME	10378	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
EMERY	CEDRIC	9636	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
GAUBERT	VINCENT	9164	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
GHILARDI	LAURENT	9649	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
GIORDANO	SERGE	9807	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
GIRARD	YANN	8148	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
GRENNA	JULIEN	10250	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
GUARY-SIMEONI	CEDRICK	8087	SUD	BON VOYAGE	X	X	X	X	X	X
LAZZARINI	FREDERIC	5989	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
LO PICCOLO	CEDRIC	11110	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
MAURIN	ARNAUD	6174	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
MINGHELLI	BRUNO	5328	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
MONGET	EMMANUEL	11078	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
PALLESCHI	WILLIAM	4787	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
PAZZAGLI	ERIC	5381	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
PLANEL	NICOLAS	8182	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
RAIBAUT	OLIVIER	5357	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
REY	DOMINIQUE	5596	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
ROLANDO	PIERRE	8043	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
ROSPERT	GEORGES	3726	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
SCHAEFFER	SYLVAIN	12564	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
SOREL	ALAN	9705	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
VERRECCHIA	CEZAR	8384	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
VINCENT	MARC	4790	SUD	BON VOYAGE	X	X	X	X	X	X
VINOT	JEAN-MARC	5073	SUD	BON VOYAGE	X	X		X	X	
BAUD	LAURENT	6323	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
BORRELLY	NICOLAS	11789	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
CARRE	RENAUD	12095	SUD	MAGNAN	X	X	X	X	X	
CESA	STEPHANE	5838	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
DAL PONT	FREDERIC	9460	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
DE BARROS	ANTHONY	7846	SUD	MAGNAN	X	X	X	X	X	
ESTIVANT	THIERRY	8930	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
FABRE	JEROME	4367	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
FALZON	VINCENT	7995	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
FERLONI	JULIEN	7556	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
FORET	SEBASTIEN	9361	SUD	MAGNAN	X	X	X	X	X	
FRION	FABRICE	4497	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
GAZIELLO	DAVID	4755	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
GIRIBONE	JEAN MARC	887	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
HENRY	SEBASTIEN	5861	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	
MAXIMIL	DAVID	7942	SUD	MAGNAN	X	X		X	X	

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					
					Groupes A B274	Groupes B B152	Groupes C B413 - B569 B614	Groupes D 6259 - B692 B729	Groupes E B770 - B840 B970-C038 - C145	Groupes F C304 - C346
MASSE	BRUNO	8940	SUD	MAGNAN	X	X		X		
MASSIERA	EDOUARD	10349	SUD	MAGNAN	X	X		X		
MICHEL	SYLVAIN	5841	SUD	MAGNAN	X	X		X		
MINETTO	ALAIN	5578	SUD	MAGNAN	X	X		X		
MORETTO	BASTIEN	8351	SUD	MAGNAN	X	X		X		
NOEL	OLIVIER	6319	SUD	MAGNAN	X	X		X		
PASQUALONE	MICHEL	6172	SUD	MAGNAN	X	X		X		
PESCE	MICHAEL	7003	SUD	MAGNAN	X	X		X		
PIEDBOURG	EMMANUEL	6653	SUD	MAGNAN	X	X		X		
PINSON	JULIEN	10159	SUD	MAGNAN	X	X		X		
POLOU	SEBASTIEN	7414	SUD	MAGNAN	X	X		X		
PORTIER	NICOLAS	7299	SUD	MAGNAN	X	X		X		
PRADERE	CHRISTOPHE	12000	SUD	MAGNAN	X	X		X		
RABALLO	PIERRE	6164	SUD	MAGNAN	X	X		X		
RUFFIN	MARK	9842	SUD	MAGNAN	X	X		X		
STARK	MARTIAL	8066	SUD	MAGNAN	X	X		X		
VLASIC	LUDOVIC	6709	SUD	MAGNAN	X	X		X		
ZABOROWSKI	FREDERIC	8742	SUD	MAGNAN	X	X		X		
ZAULI	GREGORY	5441	SUD	MAGNAN	X	X		X		
ATTYE	NADER	9978	SUD	FODERE	X	X		X		X
BARET	MARC	3111	SUD	FODERE	X	X		X		X
BOIS	SEBASTIEN	11880	SUD	FODERE	X	X		X		X
BRIAND	NICOLAS	2985	SUD	FODERE	X	X		X		X
CASSINI	CYRIL	10144	SUD	FODERE	X	X		X		X
CERESOLA	FABRICE	6274	SUD	FODERE	X	X		X		X
DADONE	SEBASTIEN	6188	SUD	FODERE	X	X		X		X
FAGOT	PIERRE-VINCENT	8340	SUD	FODERE	X	X		X		X
FALICON	RENAUD	6202	SUD	FODERE	X	X		X		X
FLEURET	REMY	8626	SUD	FODERE	X	X		X		X
FONDACARO	ERIC	9120	SUD	FODERE	X	X		X		X
FOSSAT	HERVE	3994	SUD	FODERE	X	X		X		X
FUGIER	JEREMY	10697	SUD	FODERE	X	X		X		X
GERARDOT	STEPHANE	9034	SUD	FODERE	X	X		X		X
GUERRERO	JEREMY	10511	SUD	FODERE	X	X		X		X
GUERIN	FREDERIC	9652	SUD	FODERE	X	X		X		X
HOLLIGER	CEDRIC	6476	SUD	FODERE	X	X		X		X
ISOARDO	JEREMY	7750	SUD	FODERE	X	X		X		X
JAPART	GUILLAUME	10917	SUD	FODERE	X	X		X		X
LABBE	SEBASTIEN	9506	SUD	FODERE	X	X		X		X
LALLEMENT	GERALD	7073	SUD	FODERE	X	X		X		X
LAVACCA	PHILIPPE	5355	SUD	FODERE	X	X		X		X
LOGUES	LOGUES	9274	SUD	FODERE	X	X		X		X
MERRIER	SEBASTIEN	6918	SUD	FODERE	X	X		X		X
NOUAZE	STEPHANE	8551	SUD	FODERE	X	X		X		X
PARODI	YANN	8682	SUD	FODERE	X	X		X		X
PEDRAZZI	DAVID	4250	SUD	FODERE	X	X		X		X
PONZIO	SEBASTIEN	7721	SUD	FODERE	X	X		X		X
ROBBI	THIERRY	6452	SUD	FODERE	X	X		X		X
ROUGEOT	ERIC	6341	SUD	FODERE	X	X		X		X
REANO	EDOUARD	2881	SUD	FODERE	X	X		X		X
RIGANTI	FABRICE	6687	SUD	FODERE	X	X		X		X
SCHIELOTTO	SEBASTIEN	9156	SUD	FODERE	X	X		X		X
SOLA	FRANCESCO	10849	SUD	FODERE	X	X		X		X
ANDREU	STEPHANE	10001	OUEST	GRASSE	X	X		X		X
ASTEGIANO	CYRIL	6531	OUEST	GRASSE	X	X		X		X
BASSANI	STEPHANE	10558	OUEST	GRASSE	X	X		X		X
BERGIRON	HERVE	5785	OUEST	GRASSE	X	X		X		X

Mis à jour: 10 / 12 / 2015

O: Seulement Opérateur en Nacelle

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					Groupe F C304 - C346
					Groupe A B274	Groupe B B152	Groupe C B413 - B569 B614	Groupe D 6259 - B692 B729	Groupe E B770 - B840 B870-C038-C145	
BERTRAND	DAVID	8637	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
BOUHADDA	EMMANUEL	3735	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
CALLEREZ	FREDERIC	5746	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
CHERUBINI	VINCENT	7367	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
DUBOIS	CHRISTIAN	8548	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
FRANCESCHI	JEAN-LOUIS	366	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
GELOT	OLIVIER	6884	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
GHIGO	PIERRE	368	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
GIOVINAZZO	THIERRY	6631	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
GOSSE	MATHIAS	4154	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
GUEDON-IMBERTICHE	BENOIT	7320	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
LECLUSE	DAVID	10278	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
MAILLAN	DIDIER	1582	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
MARCUCCI	JORIS	7681	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
MARIANI	THIERRY	4537	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
MOLINENGO	STEPHANE	9250	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
NIRANI	HERVE	4825	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
NOIROT	REMY	5082	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
PARGNY	JEROME	8034	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
PIQUARD	JEAN-LOUIS	8479	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
PRIVAT	GERALD	9595	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
REBUFFEL	PHILIPPE	12563	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
ROULAND	THOMAS	9309	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
SEVE	ANOUC	6493	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
VEROLINI	LIONEL	10466	OUEST	GRASSE	X	X	X	X	X	X
ARINI	CEDRIC	7818	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
AVAKYAN	CYRIL	10468	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
BANI	YOHAN	6945	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
BASSO	PHILIPPE	2822	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
BATTENDIER	NICOLAS	7400	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
BEHEM	ERIC	2402	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
BERGERAND	MICKAEL	5716	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
BOSCHELLE	JEREMY	7303	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
CAMBRESY	FABIEN	3223	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
COCHET	STEPHANE	3843	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
CREUZENET	FRANCK	6711	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
CUCCIA	ANGE	2300	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
DOYEN	NICOLAS	6287	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
DRAUSSIN	FABIEN	5749	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
DUPONT	EMMANUEL	8564	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
FERRANDO	OLIVIER	8167	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
GALLY	MARC-OLIVIER	9382	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
GLOUSIEAU	VINCENT	8980	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
LAFOSSE	STEPHANE	9828	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
LEGUERN	BERTRAND	8449	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
LUDWINSKI	DIDIER	4654	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
OLIVIER	JEAN-FRANCOIS	3273	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
ORTIZ	LAURENT	5400	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
PERIN	CHRISTOPHE	4556	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
POMERANTZ	ANTOINE	8136	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X
SEGRETO	FREDERIC	7362	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	X

14

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					
					Groupes A B274	Groupes B B152	Groupes C B413 - B569 B614	Groupes D 6259 - B692 B729	Groupes E B770 - B840 B970-C038 -C145	Groupes F C304 - C346
SERRE	CHRISTOPHE	4799	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	
SERRE	PHILIPPE	3060	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	
TUMMEO	JOSE	3450	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	
VALET	NICOLAS	9832	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	
VALIN	JEAN-LOUIS	9041	OUEST	BOCCA	X	X	X	X	X	
BARANOWSKI	GEORGES	5353	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
BARRE	LOIC	8222	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
BARY	ETIENNE	9143	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
BERGIA	PIERRE	2281	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
BESSON	DENIS	4559	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
BOSCHELLI	MARC	5443	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
BOSSO	LIONNEL	4062	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
BOUCHOUICHA	KAYES	6624	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
COMODINI	Laurent	8127	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
COULEAU	HENRI	4324	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
DIEREN	PHILIPPE	1777	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
DUDONS	ERIC	5282	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
FUNEL	ANDRE	3992	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
GAZZOLA	CHRISTOPHE	8863	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
GERACI	OLIVIER	6992	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
GERVASONI	ERIC	1279	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
GOLA	EMMANUEL	5467	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
GUIDI	GIL-MARC	1209	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
HERVIER	DENIS	6989	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
JAUFRENEAU	YANN	5740	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
JUSTICE	ERIC	9854	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
PATORET	FREDERIC	8389	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
PILLON	LUC	7712	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
POUILHES	DAVID	8054	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
PUJG	RENAUD	5219	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
REAUX	FRANCOIS	9659	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
REMOND	DAVID	4558	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
ROCAUD	MICHEL	2366	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
ROLLANDIN	JEROME	8107	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
RICHSHOFFER	ERIC	8477	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
SIREU	CHRISTOPHE	10655	OUEST	PASTOUR	X	X	X	X	X	
ISOARDI	JEAN-CLAUDE	3326	OUEST	CABRIERES	X	X	X	X	X	
GIAMMARIOLI	PHILIPPE	3484	OUEST	FORMATION GT	X	X	X	X	X	X
BELLETINI	PHILIPPE	1502	OUEST	FORMATION GT	X	X	X	X	X	X
BASCHINSKI	LILIAN	8719	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
BONORA	PAUL	4139	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
CANDIA	THIERRY	5123	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
CANO	RAPHAEL	6982	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
COLLI	JACQUES	2134	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
COGUAND	ANTOINE	7941	EST	MENTON	X	X	X	X	X	X
COSENTINO	JEAN	2136	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
DALMASSO	ERIC	7319	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
DOUCET	FREDERIC	7796	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
DUCA	MARC	3810	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
FABRE	ANNICK	6027	EST	MENTON	X	X	X	X	X	

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					
					Groupe A B274	Groupe B B152	Groupe C B413 - B569 B614	Groupe D 6259 - B692 B729	Groupe E B770 - B840 B970-C038 -C145	Groupe F C304 - C346
FABRI	CHRISTOPHE	7129	EST	MENTON	X	X	X		X	
GALLO	STEPHANE	2846	EST	MENTON	X	X	X		X	
GIRALT	OLIVIER	8933	EST	MENTON	X	X	X		X	
GIRGENTI	ARNAUD	8978	EST	MENTON	X	X	X		X	
GRAS	JEROME	11701	EST	MENTON	X	X	X		X	
HERNANDEZ	ANTOINE	8981	EST	MENTON	X	X	X		X	
LANTERI	GILLES	6026	EST	MENTON	X	X	X		X	
METGE	PASCAL	2149	EST	MENTON	X	X	X		X	
PISTOLESI	EDOUARD	2155	EST	MENTON	X	X	X		X	
PUYO	HENRI	10460	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
RATTO	BERNARD	2156	EST	MENTON	X	X	X		X	
REVELLY	NOEL	4700	EST	MENTON	X	X	X		X	
SALZMANN	CHRISTIAN	6749	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
SASSI	ALAIN	4748	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
SEMBACH	JEAN GUILLAUME	4926	EST	MENTON	X	X	X	X	X	
SIMON	ARNAUD	2953	EST	MENTON	X	X	X		X	
TOMATIS	GILLES	6355	EST	MENTON	X	X	X		X	
VELLUTINI	DOMINIQUE	3814	EST	MENTON	X	X	X		X	
VIALE	LAURENT	5544	EST	MENTON	X	X	X		X	
AIGUIER	PIERRE	3774	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
BIFFI	ALAIN	3350	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
BONZI	THIERRY	8092	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
BORROL	JEAN-CRISTOPHE	4863	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
CAPONI	BRUNO	311	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
CARBONNEL	OLIVIER	6417	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
CARLES	MARC	3053	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
EL OMRI	FRANCK	6058	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
FAVIER	LUCAS	6109	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
FERNANDEZ	JEAN-FRANCOIS	4144	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
FORNERIS	HENRI	341	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
GALOT	WALTER	8932	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
GIAIME	OLIVIER	4833	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
GHIGO	FLORENT	10632	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
GIAIME	FLORENT	10632	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
JOROQUERA	ERIC	998	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
LAVEDRINE	JEAN-PIERRE	320	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
LECIS	GREGORIE	8912	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
LLORENS	LUDOVIC	11	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
MACHE	NICOLAS	8047	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
MAUGER	STEPHANE	7281	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					
					Groupe A B274	Groupe B B152	Groupe C B413 - B569 B614	Groupe D 6259 - B692 B729	Groupe E B770 - B840 B970-C038 - C145	Groupe F C304 - C346
MONCHABLON	SYLVAIN	4601	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
MORENA	PHILIPPE	325	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
MOULIERAC	PIERRE	5876	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
MUDADU	JEAN-MARC	2072	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
NADAL	OLIVIER	6781	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
OLIVEIRA	MICKAEL	10633	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
PEBRE	STEPHANE	8934	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
PEREZ	CYRILLE	328	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
PINET	ALEXANDRE	7088	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
PONTE	JEAN LUC	3056	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
ROBITAILLE	ALEXANDRE	6255	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
ROIG	CYRIL	5844	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
ROUGEOT	JACQUES	9637	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
SALAZAR	NICOLAS	8572	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
SCAZZARI	VICTOR	3941	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
SCHOROTH	FLORENT	8519	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X	X	X	
VALIANI	PHILIPPE	4304	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
VAN DE WATTYNE	JEAN-PIERRE	3999	CENTRE	CAGNES/MER	X	X	X		X	
ANULLIERO	GILLES	6115	CENTRE	CARROS	X	X	X			
BOLLA	PATRICE	6117	CENTRE	CARROS	X	X	X			
BOVAS	FRANCK	3313	CENTRE	CARROS	X	X	X			
BRES	OLIVIER	7931	CENTRE	CARROS	X	X	X			
CHIABO	MICHEL	1600	CENTRE	CARROS	X	X	X			
CORNET	CHRISTOPHE	6592	CENTRE	CARROS	X	X	X			
CORRE	JEAN-PHILIPPE	7433	CENTRE	CARROS	X	X	X			
FERNANDEZ	PATRICK	2238	CENTRE	CARROS	X	X	X			
GINER	SERGE	5237	CENTRE	CARROS	X	X	X			
GIRAUD	FREDERIC	8276	CENTRE	CARROS	X	X	X			
GOLLINO	MICHAEL	10731	CENTRE	CARROS	X	X	X			
GUYENOT	PATRICK	6119	CENTRE	CARROS	X	X	X			
HENRY	ELIE	6121	CENTRE	CARROS	X	X	X			
JUDLIN	FLOREN	5450	CENTRE	CARROS	X	X	X			
LAHOVARY	LAURENT	8012	CENTRE	CARROS	X	X	X		X	
LAUGIER	CHRISTOPHE	1614	CENTRE	CARROS	X	X	X			
LEMAIRE	CHRISTOPHE	5327	CENTRE	CARROS	X	X	X			
MARINO	JEAN-LOUIS	5315	CENTRE	CARROS	X	X	X			
MEDDOUR	PASCAL	5070	CENTRE	CARROS	X	X	X			
PAIN BARRE	GUILLAUME	10719	CENTRE	CARROS	X	X	X			
POULAIN	STEPHANE	4759	CENTRE	CARROS	X	X	X			
PEIX	CYRILLE	5072	CENTRE	CARROS	X	X	X			
RAYBAUT	BRICE	7438	CENTRE	CARROS	X	X	X			
ROLLAND	JEAN-PIERRE	267	CENTRE	CARROS	X	X	X			
SARRAZIN	LAURENT	8383	CENTRE	CARROS	X	X	X			
THAON	PHILIPPE	3840	CENTRE	CARROS	X	X	X			
TONIN	CELINE	8336	CENTRE	CARROS	X	X	X			
VIGNI	RICHARD	6123	CENTRE	CARROS	X	X	X			

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					
					Groupes A B274	Groupes B B152	Groupes C B413 - B569 B614	Groupes D 6259 - B692 B729	Groupes E B770 - B840 B970-C038 -C145	Groupes F C304 - C346
VITALIS	HERVE	5071	CENTRE	CARROS	X	X	X			
WOLFF	JEAN-PIERRE	6124	CENTRE	CARROS	X	X	X			
ALLERA-LONGO	MATHIEU	8770	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
ANFOSSO	MARC	10258	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
BACHELEY	OLIVIER	8905	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
BELLIARD	LOIC	9126	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
BERENGER	PATRICE	3785	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
BERNARD	GUY	11400	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
BERTHELEMY	JEAN-LUC	280	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
CANAC	JEAN-FRANCOIS	6137	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
CASOLARO	CLAUDE	4153	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
CHAVANY	MICKAEL	8533	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
CORNU	OLIVIER	9127	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
DANE	FREDERIC	7898	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
DANY	MANUEL	3908	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
DESLANDES	ANTHONY	8455	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
DE ZALDIVAR	DAVID	6583	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
DURY	IGOR	10656	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
ESPINASSE	SEBASTIEN	8070	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
EYMAS	EMMANUEL	3819	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
GERIA	DIDIER	293	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
GOURIOU	FREDERIC	6455	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
LASLIER	BENJAMIN	8569	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
LOPEZ	JEAN-LUC	6421	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
MULLER	ERIC	2213	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
OTTAVI	LAURENT	4954	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
PETTORUTI	MICHEL	9095	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
RICHARD	FABIEN	6326	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
ROSSI	FREDERIC	7461	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
RUIZ	PHILIPPE	304	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
SIMON	JAMES	4951	CENTRE	ANTIBES	X	X	X	X	X	
ABADIE	DIDIER	12093	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
ASCONE	ANGE	463	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
AUGIER -SASSY	REMI	6426	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
BALLESTER	CHRISTOPHE	7982	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
BAREL	JEAN-LOUIS	2104	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
BONHOMME	BERNARD	99	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
BOUERI	JEAN-CLAUDE	4629	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
BOULBES	CEDRIC	8935	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
GUEGUEN	MATHIEU	6753	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
GEREZ	FRANCISCO	4366	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
GIORDANENGO	JEAN-LOUIS	6436	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
JACQUEMOUD	STEPHANE	5600	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
LACROIX	ERIC	7984	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
MORANI	JEAN-FRANCOIS	8484	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
MOREL	TONY	820	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	
PALTRINIERI	DAMIEN	10306	CENTRE	VENGE	X	X	X	X	X	

NOM	PRENOM	MAT	GT/GF	CIS	Echelles Macarons:					
					Groupes A E274	Groupes B B152	Groupes C B413 - B569 B614	Groupes D 6259 - B692 B729	Groupes E B770 - B840 B970-C038 - C145	Groupes F C304 - C346
PASTOR	SYLVAIN	10450	CENTRE	VENCE	X	X	X			
RICHARD	DIDIER	6996	CENTRE	VENCE	X	X	X	X		
ROSTAGNI	MARC	3251	CENTRE	VENCE	X	X	X		X	
WALLEARE	MICHEL	9411	CENTRE	VENCE	X	X	X			
ASTIER	EMMANUEL	13274	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
BONARDO	THIERRY	5627	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
BOSCHIAN	PHILIPPE	244	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
BOURLIASCO	SYLVAIN	8936	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
BRUNIAS	LIONEL	8509	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
CHIAPELLO	BENOIT	7091	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
DUDOUIT	GILLES	3619	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
FORESTIER	YANNICK	7760	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
FOURNIER	JEAN-PHILIPPE	4750	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
GUERARD	LAURENT	9827	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
HERVY	STEPHANE	5764	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
KARTNER	ROGER	3746	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
MANZONE	NICOLAS	4570	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
MELER	JULIEN	9141	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
MOLL	SEBASTIEN	9150	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
NAIN	GUILLAUME	9584	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
PELLEGRIN	DIDIER	7518	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
PEREIRA	FABIEN	8508	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
RICCI	GILLES	7063	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X		X	
SANTINI	MICKAEL	5146	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
SIMON	XAVIER	8744	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
VENAT	LAURENT	3515	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
VIVIER	MARC	8029	CENTRE	VALLAURIS	X	X	X			
VERMEERSCH	PASCAL	309	CENTRE	VALBONNE	X	X	X		X	
VANDBECCQ	FRANS	4467	CITOYENNETE	/	X	X	X	X		
HAREUX	PATRICK	8660	FORMATION	/	X	X	X			X
BUJONMANO	ROGER	353	FORMATION	/	X	X	X			
BERTHE	FRANCOIS	8312	TECHNIQUE	/	X			X		X
CASAZZA	STEPHANE	14832	TECHNIQUE	/	X	X				
MOSCHETTI	CYRIL	5737	TECHNIQUE	/	X			X		X
RUGGERI	THIERRY	4320	OPERATION	/	X	X		X		X

Nombre total d'agents habilités:

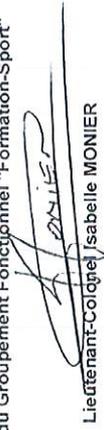
373

dont

GT OUEST	94
GT CENTRE	142
GT SUD	101
GT EST	30
GF	6

Cagnes/Mer, le 10 Décembre 2015

Le Chef du Groupement Fonctionnel "Formation-Sport"


Lieutenant-Colonel Isabelle MONIER